

fruit de laborieuses et patientes collaborations a été approuvé le 12 août 1908 par la S. C. des Rites. Cet ouvrage est attendu depuis longtemps. Il est appelé à avoir une grande autorité dans les matières difficiles de la liturgie, à cause de l'examen auquel il a été soumis et de l'approbation officielle dont il est revêtu.

Nos Saints. — Cette année du Jubilé pontifical a été remarquable par le grand nombre de décrets rendus au sujet des serviteurs de Dieu appartenant à l'Ordre franciscain. Les derniers documents édités nous en peuvent assurer.

Le 22 mai, en vertu d'un décret de la S. C. des Rites en date du 6 avril 1908, la Curie épiscopale de Volterra procéda à la reconnaissance des Reliques du Bienheureux Ubald de San Geminiano. (1)

Le 22 août, le tribunal ecclésiastique constitué à Mondovi, a déclaré officiellement qu'il conste du culte public et ecclésiastique rendu de temps immémorial au Bx Balthasar de Castronovo, prêtre profès de l'Ordre des Frères Mineurs.

Le 8 mai, la S. C. des Rites a nommé Son Éminence le Cardinal Satolli *Ponent* ou rapporteur dans la cause du V. Serviteur de Dieu Bartholo Bonpedoni, prêtre, curé de San Geminiano, du Tiers-Ordre ; et dans celle du V. P. Valentin Paquay, prêtre profès de la province franciscaine de Belgique, mort depuis trois années à peine et qu'on appelle en Flandre le saint « petit père ».

Le 17 juillet, la même Congrégation ordonnait que les écrits du Serviteur de Dieu François-Marie de Collodio, prêtre franciscain, fussent recherchés, en vue de servir à l'introduction de sa cause.

Le 29 août, un décret permettait l'ouverture du procès canonique institué à la Curie épiscopale d'Ajaccio (Corse) pour l'examen d'un miracle attribué au Bx Théophile de Corté et qui doit être produit dans la Canonisation de ce dernier ; et le 9 septembre un autre décret permettait l'ouverture d'une procédure semblable à Marseille.

Le 4 septembre, un décret ordonnait l'ouverture du procès tendant à reconnaître le culte immémorial rendu aux Bienheureux Albert de Pise, ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs, et Antoine Tigini, également de Pise, du même Ordre. Le cardinal

(1) Voir *Revue*, mai p. 207.